

Déclaration commune d' accord sur la mise en œuvre du projet d'avenir d'Arcelor en Wallonie – Bassin de Liège

Préambule

Suite aux discussions intervenues les 13 mars et 10 avril 2003, entre la Direction générale d'Arcelor, les Partenaires sociaux liégeois et carolorégiens, et le Gouvernement régional wallon dans le contexte de l'annonce du projet d'orientations stratégiques d'Arcelor le 24 janvier 2003, ainsi qu'à la décision du 7 mai 2003 du Conseil d'administration de COCKERILL SAMBRE S.A. d'entamer, au sein du Conseil d'entreprise, la procédure d'information et de consultation prévue en cas de licenciement collectif et de fermeture d'entreprise, des négociations entre la direction d'ARCELOR et les organisations syndicales se sont déroulées.

Ces discussions ont abouti à un accord concernant les dates de fermeture des différents outils de la phase à chaud de Liège, parallèlement à un plan de consolidation et de pérennisation de l'aval de Liège.

Arcelor est devenu leader mondial du secteur de l'acier en 2002, suite à la fusion entre Aceralia, Arbed et Usinor. Cockerill Sambre S.A. présente en Wallonie depuis 1799 et ses filiales sidérurgiques, qui constituent ensemble à ce jour l'Unité Opérationnelle Wallonie, font aujourd'hui partie de ce groupe leader.

Arcelor entend poursuivre le développement de ses activités en Wallonie en s'appuyant sur le savoir-faire acquis au fil des ans ainsi que sur le souci de rencontrer au mieux et de manière rentable, les attentes de ses clients.

C'est dans cette perspective qu'a été élaboré, de commun accord entre la direction d'ARCELOR et les organisations syndicales, le présent projet d'avenir qui concerne les activités d'Arcelor dans le bassin de Liège à savoir:

- l'Unité Opérationnelle Wallonie : activités Plats Carbone de Cockerill Sambre, Eurogal et TDM;
- les activités liégeoises d'ARCELOR Packaging International;
- les activités rattachées à Arcelor Auto : équipes commerciales Cockerill Sambre, Tailored Blank Liège (ex CSTB);
- les activités rattachées à Arcelor Innovation : RDCS, partenariat CRM;
- les activités rattachées à Arcelor DTT : Disteel Cold Alleur, Mosacier, Oxybel;
- les activités des différentes Unités de service partagé (USP) et des services centraux d'Arcelor basés à Liège.

Ce projet d'avenir, dont la mise en œuvre sera suivie par un comité paritaire, poursuit quatre objectifs majeurs pour la réalisation desquels Arcelor s'engage à consacrer les forces et les efforts nécessaires:

1. Activités sidérurgiques: faire d'Arcelor en Wallonie une entreprise compétitive, fiable, appréciée de ses clients, respectueuse de l'environnement, organisée autour des activités suivantes :
 - Un pôle incontournable de production et de développement des tôles revêtues au sein d'Arcelor en termes de qualité des produits, de qualité des services, des coûts, d'innovation et de climat social. Les activités du non revêtu et des aciers pour emballage seront maintenues à un haut niveau technique et amenées à un haut niveau de performance économique.

- Un des pôles majeurs de Recherche et Développement du secteur des produits plats carbone dédié au marché de l'industrie, le plus porteur de développement, s'appuyant sur des outils prototypes performants (revêtements sous vide, revêtements organiques lourds) favorisant des développements en rupture et la création de nouvelles activités économiques.
2. Développer des activités de son cœur de métier dans l'aval intégré pour lesquelles un certain nombre de projets sont en cours d'étude et de réalisation.
 3. Contribuer au développement d'activités consommatrices d'acier en étudiant et en suscitant toutes les opportunités de favoriser l'implantation dans le bassin de Liège d'unités de transformation de métal et en s'appuyant sur les réseaux tissés par Arcelor dans les domaines de la découpe, de l'emboutissage ou de la fabrication de sous-ensembles.
 4. Contribuer activement, pour le bassin liégeois, au redéploiement d'activités économiques en dehors des activités acier en support des organes mis en place par les autorités publiques wallonnes.

Ceci exposé les parties ci-après,

- ARCELOR S.A., avenue de la Liberté 19 à 2930 Luxembourg, représentée par Monsieur Guillermo Ulacia Arnaiz, Directeur Général Aciers Plats Carbone , et par Monsieur Gilles Biau, agissant en vertu d'une procuration qui lui a été conférée le ...,
- la FGTB, représentée par Monsieur Francis GOMEZ (FGTB – Président de la Fédération des métallurgistes de Liège) et par Monsieur Jean-Luc RADER (FGTB- Président DS Cockerill Sambre Lg),
- la CSC représentée par Monsieur Paul LIAKOS (CSC Régional Lg) et par Monsieur Jordan ATANASOV (CSC- Président DS Cockerill Sambre Lg),
- le SETCA représenté par Monsieur Egidio DI PANFILO (Setca Régional Lg) et par Monsieur Henri HOUTVAST (Setca - Président DS Cockerill Sambre Lg),
- la CNE représentée par Monsieur Jean-Marie WOUTERS (CNE Régional Lg) et par Monsieur Marc PAUL (CNE - Président DS Cockerill Sambre Lg),

ont décidé de formuler la présente déclaration:

Article 1 : Mise en œuvre du projet d'avenir pour Arcelor en Wallonie

A. Objectifs du projet d'avenir

1.A.1. Par la réalisation des quatre objectifs majeurs dont question dans le préambule, ARCELOR vise à contribuer, dans le bassin de Liège, à l'activité économique générant autant d'emplois durables nouveaux que d'emplois perdus (2.700) suite à l'arrêt progressif de ses usines à chaud.

Une méthode rigoureuse du décompte de ces emplois sera mise en place en concertation avec les autorités publiques wallonnes et les organisations syndicales et ce décompte fera l'objet d'un suivi dans le comité paritaire cité ci-dessus.

- 1.A.2. Conformément au Plan stratégique, ARCELOR s'engage à maintenir et faire évoluer à long terme les outils de laminage à froid, de traitement de la tôle et de revêtement pour pouvoir expédier des produits aux clients de l'automobile, de l'industrie, de la construction, de l'électroménager et de l'emballage en s'appuyant sur les travaux de la recherche de l'ensemble des laboratoires d'Arcelor et à maintenir une capacité de traitement de 2,9 millions de tonnes par an, dont 0,5 MT de tôle galvanisée sur support laminé à chaud.
- 1.A.3.. Se placer à Liège dans les meilleures conditions de performances en clientèle, ainsi que de performances économique et sociale en vue de renforcer les activités et de consolider les emplois.
- 1.A.4. Développer dans l'aval et l'aval de l'aval, avec les clients et partenaires, des capacités de consommation d'acier, en affectant l'énergie nécessaire à la réalisation rapide de projets concrets.

B. Mise en place du projet d'avenir

1.B. 1 Sécurité

- Conformément à ses valeurs, Arcelor entend assurer en priorité la sécurité du personnel interne fixe et temporaire, ainsi que celle du personnel cotraitant, et des installations. A cette fin, en liaison avec les organes paritaires et les délégations syndicales, Arcelor mettra tout en œuvre (investissements, formation) pour développer une politique d'anticipation des risques. Dans le même esprit, des mesures particulières, parmi lesquelles une charte sécurité visant à garantir, dans le chef des entreprises cotraitantes, le respect de la politique en matière de sécurité d'ARCELOR (connaissance des risques, respect des consignes, formation du personnel extérieur et intérimaire,...), seront préparées lors d'une table ronde, soumises au CPPT de Cockerill Sambre, intégrées dans les cahiers de charge et feront l'objet d'un suivi spécifique en CPPT de Cockerill Sambre. Arcelor s'engage à initier ces démarches au plus tard à mi 2004.

1.B. 2 Mise en place dans l'aval

- **Consolidation du Froid en ce compris le fer-blanc et l'électrozingué**

Les activités liégeoises de laminage à froid, de revêtement et de transformation de la tôle constitueront le cœur de la sidérurgie liégeoise de demain. Les choix effectués par Arcelor dans l'aval, pour s'adapter aux évolutions de la demande et des produits, consistent à arrêter des installations à Mardyck (fer-blanc, recuits bases et ligne d'électrozingage) et à Montataire (couplage décaperie-laminoir et recuit continu). Ces arrêts ont pour conséquence de consolider les activités du bassin de Liège dans les filières fer-blanc, laminé à froid et électrozingage et contribueront donc à y maintenir un volume d'emplois durables. A cet égard, il est précisé que les lignes liégeoises dédiées aux aciers pour emballage continueront d'être alimentées par le tandem 5 cages de Tilleur. **L'obtention d'une performance du meilleur niveau au sein d'Arcelor constitue une condition nécessaire de la pérennité des outils aval.** A ce titre, Arcelor maintiendra ses outils dans l'état de l'art.

Pour assurer le succès de ce projet, l'ensemble des moyens de l'Unité Opérationnelle Wallonie doit être affecté prioritairement aux activités du Froid et Revêtu dans les domaines de la gestion des ressources humaines et des ressources financières, ainsi que dans les travaux concernant la satisfaction des clients et les performances économiques.

▪ **Ressources humaines**

Les moyens de dégageant du personnel consécutifs à l'arrêt progressif de la phase à chaud, prévus dans le volet social, entraîneront le départ de personnels expérimentés, dans tous les secteurs de l'Unité Opérationnelle Wallonie, y compris dans les activités de l'aval ou supports de ces activités. Tout en conservant les compétences indispensables pour assurer la sécurité de fonctionnement de l'amont, il faudra préparer, en temps voulu et prioritairement, les mutations nécessaires pour assurer les remplacements indispensables au bon fonctionnement de l'aval. Cette préparation reposera sur le choix des personnes, sur leur parrainage, sur leur formation et sur leur intégration. Les besoins de formation sont dès à présent étudiés pour s'assurer que chaque travailleur dispose du niveau de formation suffisant pour sa vie professionnelle future.

Une attention particulière sera portée à donner suffisamment tôt à chaque membre du personnel du chaud une visibilité sur ses futures attributions. L'importance qualitative et quantitative des mouvements de personnel à opérer nécessitera une participation personnelle constructive des personnes impliquées dans les processus de mobilité et une implication positive des partenaires sociaux.

▪ **Satisfaction des clients**

Il devient vital d'améliorer sensiblement la satisfaction des clients en particulier dans le domaine du service. Dans ce contexte, la mise en œuvre du Plan stratégique implique la modification importante des flux de coils nécessaires à l'approvisionnement des outils aval de l'Unité Opérationnelle Wallonie. Les orientations stratégiques d'Arcelor dans le domaine de l'aval conduisent à privilégier pour le futur un approvisionnement par l'usine de Dunkerque. La volonté de maintenir la satisfaction des clients sur le carnet commercial de l'UO Wallonie, qui est composé d'une part importante de produits techniques destinés aux marchés de l'automobile, de l'électroménager, de l'emballage et de la construction, exige de traiter rapidement un certain nombre de chantiers et de lancer les essais nécessaires :

- à la mise au point des « routes métallurgiques » entre Dunkerque et l'aval liégeois (cohérence des conditions de production des produits à chaud à Dunkerque et des consignes de fabrication sur l'aval liégeois);
- aux homologations nécessaires en clientèle;
- à l'organisation des flux de transport entre les usines et les aspects logistiques;
- à la constitution des stocks de sécurité en qualité et en quantité nécessaires à la qualité de service.

Arcelor constituera un stock stratégique de brames et/ou de coils correspondant à environ 15 jours de consommation pour le carnet répétitif, et un stock stratégique de coils à Liège pour les spécialités, correspondant à 10 jours de consommation. Arcelor veillera à sécuriser au maximum les routes logistiques d'approvisionnement et les délais de livraison entre Dunkerque et Liège. Ces niveaux seront adaptés en fonction des progrès de fiabilité réalisés. Par ailleurs, il est prévu de mettre en place une équipe en charge de ces approvisionnements au sein de la Direction Service Clients de l'UO Wallonie.

En aucune façon, l'évaluation de la performance de l'UO Wallonie ne pourra être pénalisée en cas de problème, lié à l'approvisionnement en coils, touchant à la qualité ou aux délais.

Ces travaux de mise au point réalisés, il est prévu d'anticiper le basculement des flux d'alimentation en coils dans cette nouvelle configuration afin d'être prêt dans les différentes étapes de dégageant de l'usine à chaud.

Ces travaux seront également effectués sur d'autres sources d'approvisionnement pour permettre d'assurer la suppléance de l'usine de Dunkerque.

▪ **Performance économique de l'aval**

L'aval sidérurgique de Liège constituant l'activité d'avenir pour le bassin, il est indispensable d'assurer au plus vite un niveau de performance économique comparable aux meilleures usines d'Arcelor, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans tous les secteurs.

Pour cela, il faudra

- terminer au plus vite la mise en œuvre des idées Delta dans l'aval;

- mettre en cohérence les fonctions supports avec le schéma industriel futur.

Pour évaluer la performance obtenue sur les coûts de fabrication complets des produits sans pénaliser ces coûts par la mise en œuvre des orientations stratégiques du Groupe concernant l'amont de Liège, il faudra mettre en œuvre un dispositif d'évaluation des performances basé sur le coût de filière du schéma industriel futur (prix de coil à qualité égale d'une usine côtelée + transports + coûts ajoutés de la transformation aval + coût de la livraison client).

- **Ressources financières**

Dans le domaine de la sécurité, les investissements nécessaires seront réalisés sur l'ensemble des outils de l'UO Wallonie avec le même niveau de priorité.

Par contre, les investissements liés à l'amélioration des performances économiques ou de la qualité seront affectés en priorité au Froid et Revêtu.

1.B. 3 La phase à chaud:

Pour la phase à chaud de CS à Liège, le calendrier arrêté entre Arcelor et les Organisations syndicales prévoit l'arrêt et la mise sous cocon d'un premier haut-fourneau au 1er juillet 2005 et l'arrêt de la phase à chaud au plus tôt le 1er janvier 2009 et au plus tard le 31 décembre 2009, après avoir fait une évaluation de l'état du second haut-fourneau.

Arcelor entend:

- Assurer un niveau d'activités acceptable dans la période 2005-2009 et ce, tant économiquement que socialement.
Le transfert progressif de l'alimentation de l'aval en coils à partir des usines côtelées sera compensé par l'affectation d'un carnet de produits à chaud compatible avec les possibilités techniques des outils de l'amont, de manière à maintenir une activité acceptable sur ces outils en cohérence avec le timing décidé de désengagement de la phase à chaud.
- Obtenir une performance économique acceptable de la ligne à chaud, en poursuivant la mise en œuvre des idées Delta recadrées si nécessaire pour prendre en compte la nouvelle donne de fonctionnement de l'usine à chaud, et en y maintenant les compétences suffisantes jusqu'à son terme. Pour tenir compte de la marche à un seul haut-fourneau, la cible de prix de coil sera actualisée.

Conditions de marche des installations de CS à partir du 1er juillet 2005

- Le haut-fourneau B sera maintenu en activité. Les choix techniques à opérer concernant la marche de l'agglomération, de l'aciérie, des coulées continues et du TLB seront effectués sur base des analyses techniques en cours et seront communiquées ultérieurement.
- L'arrêt du haut-fourneau 6 sera effectué dans les conditions permettant un éventuel redémarrage en cas de besoin, ce qui s'entend par « mise sous cocon ». Ce site et l'outil seront sécurisés afin d'éviter leur dégradation.
- L'expertise des chaudières menée en 2003 ne révèle pas de problème technique majeur. La poursuite de leur exploitation à moyen terme est donc possible, ce qui nous laisse le temps de travailler sereinement à construire des solutions pour le futur. Un projet « Energie » pour l'après 2009 sera engagé à moyen terme pour assurer l'alimentation en vapeur de l'aval de façon compétitive.
- Arcelor a la volonté de continuer l'exploitation de la carrière du Bay Bonnet et poursuit les démarches avec les autorités communales et régionales pour qu'il en soit ainsi. La castine qui sera disponible en excédent pourra être valorisée au sein du groupe Arcelor.

Arrêt de la phase à chaud en 2009

- Le haut-fourneau B sera conduit avec prudence de façon à permettre son exploitation à l'échéance prévue. Dans ce cadre, des travaux visant à sécuriser l'installation et le personnel seront effectués au cours du premier semestre 2004. Le HFB continuera d'être suivi comme actuellement afin de réaliser en continu une évaluation de son espérance de vie. Sur la base de cette évaluation, son calendrier d'arrêt, ainsi que celui de l'ensemble de la phase à chaud sera établi avant la fin 2008. Dans tous les cas, cet arrêt sera réalisé entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009.

Cokerie

- Arcelor confirme sa volonté d'exploiter la cokerie indépendamment de la ligne à chaud de Liège. Cette décision s'appuie sur le besoin actuel d'Arcelor en coke, qui dépasse ses propres capacités de production. Afin d'exploiter cet outil dans le respect des normes environnementales actuelles, les investissements nécessaires pour le mettre en conformité seront réalisés. Par ailleurs, les adaptations nécessaires à l'expédition du coke excédentaire vers d'autres sites du Groupe seront effectuées.

Article 2: Investissements

Arcelor réalisera les investissements nécessaires permettant de répondre à la réalisation du schéma industriel retenu et à l'évolution du carnet, d'assurer la mise à niveau technique des outils concernés ainsi que la mise en cohérence dimensionnelle, tout en poursuivant les efforts indispensables d'amélioration de compétitivité et de la qualité ainsi que la mise en conformité vis-à-vis de l'environnement.

Ceci se traduit par un plan d'investissement (voir annexe1) important à 3-4 ans d'un montant supérieur à 60 millions €, intégrant, outre la concrétisation de choix antérieurs, l'augmentation de la capacité de galvanisé auto, le développement de nouveaux produits et process, l'amélioration de la compétitivité, la mise à niveau technique des outils et la protection de l'environnement. La programmation de ces investissements prendra en compte la rentabilité des capitaux engagés. En outre, plus de 20 millions € seront consacrés à améliorer et à harmoniser les systèmes d'information utilisés par le Froid et Revêtu de Liège et à les mettre en cohérence avec les sites d'Arcelor fournisseurs de coils.

Pour consolider les lignes actuelles du froid, l'Unité Opérationnelle Wallonie prévoit de :

- a. réaliser dans les meilleurs délais les investissements décidés;
- b. prendre rapidement la décision d'investissement sur le couplage décaperie-laminoin, dans le respect des procédures Arcelor;
- c. accélérer la réalisation à Liège de l'outil industriel sous vide. Pour cela, faire en sorte que la ligne prototype de revêtement sous vide soit un succès technique et commercial; -
- d. étudier et présenter les possibilités du bassin de Liège si une décision devait être prise de créer une nouvelle ligne de revêtement dans le nord de l'Europe (ligne de galvanisation ou autre);
- e. poursuivre les développements en cours dans différents domaines, comme les aciers THR, le Magnetil ou le projet de dépôts de peinture en poudre, afin de maintenir une position de leader dans la métallurgie et les revêtements organiques;
- f. traiter la problématique « énergie » afin d'assurer :
 - le fonctionnement correct des installations pendant la période transitoire jusqu'à l'arrêt de la ligne à chaud,
 - la mise en œuvre de solutions pérennes et économiques pour répondre aux besoins futurs des lignes en aval.

Par ailleurs :

- Arcelor concentrera ses activités de revalorisation des autres choix d'Europe du Nord pour le secteur Plats Carbone autour de MOSACIER pour les produits laminés à froid et revêtus et pour OXYBEL pour les produits à chaud.
- DISTEEL COLD, en synergie avec CS, agira en tant que centre de développement des spécialités de revêtements organiques au travers :

28/04/2004

- de la ligne biffans à destination de l'électroménager haut de gamme qui sera implantée à Alleur,
- du développement des produits « skinplate » à travers l'Europe, auquel participera la ligne de skinplate inaugurée récemment à Sclessin.
- ARCELOR portera Tailored Blank Liège à une capacité supérieure à 8 millions de flans par an, grâce à la montée en puissance des deux nouvelles soudeuses et de la nouvelle presse 1250t. Tailored Blank Liège est spécialisée dans la fabrication de flans soudés pour le marché automobile. De plus, Arcelor a la volonté de procéder au désenclavement du site pour améliorer le flux des produits. Ce dossier est engagé et est en cours de négociation avec la SPI+.

Article 3: DYNAMIQUES COMMERCIALE, TECHNIQUE, LOGISTIQUE ET DE LA QUALITE

La constitution d'un groupe comme Arcelor n'a de sens que si on met en commun la fonction commerciale.

En dehors de l'acte de vente et de négociation des conditions de celle-ci, chaque unité opérationnelle est porteuse d'une influence déterminante sur la fidélisation des clients en ce qu'elle a la totale maîtrise de ses prix de revient, de la qualité de ses produits, de leur livraison à délai et du service à ses clients

Faire de Liège un pôle incontournable de production et de développement de tôles revêtues et des produits à haute valeur ajoutée implique un soutien complet de la part de l'organisation commerciale d'Arcelor.

A cette fin, Arcelor s'appuiera sur deux lignes de force :

- des plans de développement commerciaux qui serviront de support au projet stratégique d'Arcelor Secteur Plats Carbone;
- une collaboration croisée entre les représentants de la Direction d'ARCELOR FCS Commercial et de la Direction Service Clients de Cockerill Sambre à leurs plans de développement respectifs.

Afin de favoriser ce mode de fonctionnement et d'assurer des ventes permettant la charge des outils de l'aval de Liège et les ventes des produits de spécialités, Arcelor maintiendra une proximité des équipes commerciales avec l'UO Wallonie. La Direction Service Client sera renforcée pour assurer les interfaces avec les clients et les directions commerciales, pour assurer la qualité des produits et des services demandés par les clients, pour assurer les interfaces avec l'ensemble des laboratoires de recherche d'Arcelor afin de réaliser l'industrialisation des nouveaux produits et nouveaux process sur les marchés servis par Arcelor en Wallonie (automobile, industrie, API). De même, les outils de planification des flux et de gestion de production nécessaires à la bonne marche de l'UO Wallonie et indispensables pour assurer la satisfaction des clients seront à la disposition des équipes de Cockerill Sambre. L'efficacité de ce fonctionnement fera l'objet d'une évaluation régulière en comité de suivi.

Article 4 : EVALUATION DES PERFORMANCES

Les Unités Opérationnelles du Secteur Plats Carbone d'Arcelor sont des « centres de performances ». Elles sont évaluées sur la base d'indicateurs fixés par le Secteur Plats Carbone et non sur les comptes de résultats des entités juridiques.

Le seul compte de résultats suivi pour évaluer les performances est celui de l'ensemble du Secteur Plats Carbone.

Arcelor s'engage à soutenir l'UO Wallonie, mobilisée avec l'ensemble de son personnel, afin d'atteindre des résultats dignes des meilleurs dans les différents indicateurs utilisés par le Secteur des Aciers Plats Carbone pour évaluer les performances des Unités Opérationnelles :

- Indicateurs ressources humaines :
 - Les indicateurs de sécurité pour le personnel interne et cotraitant.
 - Les indicateurs de climat social et de fiabilité sociale (absentéisme, taux de grèves, taux de perturbation du service au client dû à des problèmes sociaux)

- Indicateurs satisfaction des clients :
 - le taux et le coût des litiges,
 - les écarts par rapport aux engagements délais et les vieux retards pour les commandes « spot » de l'industrie
 - le respect des niveaux de stocks contractuels pour les clients à flux (Automobile, Electroménager,...) par le suivi des formats « verts/oranges/rouges ».

- Indicateurs économiques :
 - les gains de gestion
 - le coût du coil à chaud
 - les coûts de production « filières » des produits tels que décrits dans le point 2B2.
 - le BFR sous la responsabilité industrielle (stocks, créances fournisseurs,...)

Les différents coûts énoncés ci-avant s'entendent bien après immunisation des éléments consécutifs à la mise en œuvre des orientations stratégiques.

- Indicateur environnement :
 - Respect des normes et système de gestion de l'environnement

Le résultat de ces évaluations sera régulièrement communiqué au Conseil d'entreprise de Cockerill Sambre. Celui-ci aura la possibilité de recourir aux experts qu'il aura désigné, afin d'obtenir une visibilité sur l'ensemble des critères analysés et de resituer la performance de l'UO Wallonie par rapport aux autres unités.

La performance de l'UO Wallonie sera également évaluée sur le respect de ses engagements de progrès formalisés dans le PAD.

Article 5 : RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

5.1 La stratégie d'Arcelor

La constitution d'un groupe comme Arcelor n'a de sens que si on met en commun la fonction Recherche et Développement.

Le Secteur Plats Carbone d'Arcelor a lancé un projet important dans le domaine de l'innovation, de la recherche et du développement : « Innovation 2005 ».

Ce projet vise, à l'échelle d'Arcelor Plats Carbone, à construire les fondations d'une recherche efficace qui, métier par métier et marché par marché, permettra à Arcelor de développer ses activités par de nouveaux produits et de nouveaux procédés.

Il vise également à faire profiter toutes les Unités Opérationnelles des résultats des programmes de recherche menés dans chacun des centres. Dans ce but, Arcelor veillera à organiser une communication fluide et efficace entre ses différents centres de recherche et les Directions Service Client.

5.2 Les activités de R&D à Liège:

Arcelor concentre sa recherche et fera de Liège l'un des quatre pôles majeurs de recherche du Secteur Plats Carbone. Liège sera, conjointement avec Gand, le siège du Centre de Recherche pour les marchés des produits plats carbone de l'industrie. Arcelor y affectera les moyens budgétaires et humains nécessaires au maintien d'une activité de recherche conforme aux objectifs. La mise en œuvre de cette volonté passera par un renfort de l'effectif actuel.

Les missions attribuées aux équipes R&D à Liège pour l'ensemble du Secteur Plats Carbone du Groupe Arcelor seront focalisées sur trois domaines majeurs :

- La recherche et développement sur les produits et process associés pour les revêtements organiques type prélaqués, qu'il s'agisse de procédés traditionnels ou de procédés en rupture. Cette mission s'appuiera en particulier sur la ligne pilote de revêtement organique de Liège.
- Pour les produits plats carbone, Liège développera des Applications et Conceptions de Solutions Acier pour le Marché de la Construction. A ce titre, Liège sera amené à travailler de façon multi-sectorielle en intégrant les problématiques des autres secteurs du Groupe intervenant sur le marché de la construction.
- Liège assurera le développement du procédé PVD de revêtements sous vide, le plus important procédé de production en rupture lancé dans le Groupe Arcelor à l'heure actuelle.

Le Centre de Recherche de Liège intégrera également une équipe permanente d'appui dédiée aux sites de production de Liège pour les assister dans leurs activités de développement et d'analyse.

Les relations avec l'Université de Liège et le Centre de Recherche Métallurgique (CRM):

Cockerill Sambre avait noué d'importantes relations historiques avec l'Université de Liège. Ces relations de partenariat seront poursuivies dans le cadre des nouvelles missions attribuées au Centre de Recherche de Liège.

Par ailleurs, Arcelor entend maintenir la politique de recherche menée conjointement avec Corus à travers le CRM.

L'UO Wallonie structurera, au sein de sa Direction Service Client, une équipe chargée de récolter et d'exploiter les résultats des programmes de recherche effectués sur l'ensemble des pôles de recherche d'Arcelor, entre autre pour les applications automobile, au profit de l'amélioration des process et des produits de l'aval liégeois.

Arcelor saisira toutes les opportunités pour favoriser la création d'entreprises utilisant brevets, licences ou technologies nouvelles que la recherche aurait fait aboutir, mais qu'il ne retiendrait pas dans son core business.

Article 6: VOLET SOCIAL

6.1 L'accord global implique un accord sur le volet social de la restructuration liée à la fermeture de la phase à chaud et l'obtention des autorisations nécessaires des autorités compétentes, particulièrement en ce qui concerne les plans de prépension. Les mesures sociales d'accompagnement de la fermeture de la phase à chaud de Liège, telles que déjà discutées et négociées entre la Direction et les Représentants du personnel sont annexées au présent protocole d'accord. Elles concernent entre autres le reclassement, la formation, la mobilité, les garanties de revenus, le recours à la prépension et ses modalités, la mise en place des nouvelles organisations de travail, le recours à l'externalisation et au travail temporaire, et les conditions de mise en œuvre du présent accord. Les parties s'engagent à traduire en conventions collectives, dans le respect de la législation applicable, les dispositifs convenus, tant en planification qu'en modalités financières, et aux garanties de ces dernières, et à assurer le dépôt de ces conventions collectives ainsi conclues pour en assurer la sécurité juridique.

6.2 Compte tenu de la diminution importante et rapide des cotisants actifs au fonds d'entraide, Arcelor s'engage à ce que Cockerill Sambre S.A. rééquilibre les finances du FEL en tenant compte de tous ses éléments constitutifs y compris les avoirs du fonds.

6.3 Arcelor mettra en place, après concertation avec les organisations syndicales, un programme de formation ciblé et adapté dans tous les secteurs de l'usine (activités tôles et aciers pour emballage), et pour tous les membres de son personnel. Les parties s'engagent à assurer un climat social serein, la fiabilité sociale et à ne pas mettre les clients en difficulté selon les modalités et l'esprit des accords dits « de Colonster » négociés avec les représentants du personnel ouvrier et celui des accords de secteur concernant le personnel barémisé. Arcelor poursuivra les efforts destinés à renforcer la qualité et les compétences de son management, de son encadrement et de son personnel.

Article 7: REDEPLOIEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION LIEGEOISE

7.1 Conformément à l'une de ses valeurs consistant à contribuer à compenser les emplois perdus au cours de ses évolutions industrielles, Arcelor s'impliquera dans le redéploiement économique de la région.

- Dans le cadre de son engagement à contribuer à l'objectif de reconstruction de 2.700 postes de travail perdus par l'arrêt de la phase à chaud, Arcelor participera, de manière pro-active, au redéploiement régional avec les organes que les autorités publiques désigneront. A cet égard, le principe de l'affectation à des aides au développement d'investissements dans le bassin liégeois de la compensation de 20 millions d'euros (prévue dans l'avenant à la convention de partenariat stratégique signé avec la Région wallonne et due par ARCELOR) a été confirmé lors de la réunion tripartite du 19 décembre 2003.
- Arcelor mettra au service de la dynamique de redéploiement économique de la région des moyens humains ainsi que, dans des conditions à définir, les terrains actuellement disponibles et ceux qui seront libérés par l'arrêt des installations de la ligne à chaud, après qu'ils aient été remis en état, en veillant à leur utilisation à des fins de création d'emplois.

Dans ce cadre, Arcelor a proposé aux autorités publiques le processus de redéploiement suivant qui pourra être ajusté au cours de sa mise en œuvre:

- a. La création d'une joint venture, avec les autorités publiques, dont les missions seraient de :
 - définir les besoins d'assainissement et de viabilisation des terrains en prenant en compte leur usage futur dans le cadre des études concernant l'aménagement du territoire et en accord avec les représentants de la Région wallonne;
 - mettre en oeuvre les assainissements des sites, qui seront confiés à une société de gestion du patrimoine à mettre en place et qui recevra mandat de Cockerill Sambre pour la gestion de ses terrains.
- b. Pour le compte d'Arcelor, l'action de redéploiement économique sera assurée par une société spécialisée dans les activités de revitalisation.
Cette société aura pour mission de recueillir les idées, d'aider à leur mise en œuvre et de faciliter, au travers de prêts, une partie de leur financement.
Le décompte des emplois sera assuré par cette société. A cet effet, il est précisé que les emplois seront pris en compte dès lors que leur création aura été traitée et soutenue par cette société. Elle proposera au comité de suivi paritaire (dont question à l'article 8) une grille d'analyse pour objectiver la comptabilisation des emplois créés et lui rendra compte sur ces points en toute transparence.
Le financement des prestations de cette société sera assuré par Arcelor.
- c. La mise sur pied un comité de pilotage dont la présidence pourrait être assurée par une personnalité à désigner par le gouvernement wallon et auquel participeraient des représentants du gouvernement wallon, des organisations syndicales et d'Arcelor.
- d. Arcelor participera activement et assurera les interfaces avec les forces vives liégeoises représentées principalement par l'ASBL Avenir du Pays de Liège.

7.2 En outre, Arcelor, s'engageant dans le cadre d'une obligation de moyens, utilisera son réseau de clients, de fournisseurs et de partenaires de façon déterminée pour attirer en région wallonne la réalisation de nouveaux projets industriels en ce compris dans les domaines de l'aval de l'aval. Des travaux ont été entrepris à cet effet avec la volonté de concrétiser au plus vite un projet.

Article 8: SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AVENIR EN WALLONIE POUR LE BASSIN LIEGEOIS

Un comité paritaire sera mis sur pied pour suivre la mise en œuvre du présent accord.

Il fera le point trimestriellement sur la mise en œuvre :

- du projet d'orientation stratégique d'Arcelor

- des investissements, y compris la montée en charge de la ligne prototype de revêtement sous vide
- de la sécurisation des flux d'approvisionnement
- du système d'évaluation des performances de l'entreprise
- du volet social
- des éléments de redéploiement économique, en complément des discussions qui pourraient intervenir dans les organes de suivi opérationnel.
- de la dynamique commerciale
- de l'évolution de la recherche et développement

Il travaillera dans un esprit de transparence, y compris face aux difficultés et aux événements imprévus éventuellement rencontrés, dans le souci commun d'élaborer les mesures correctrices nécessaires, et ce, sans porter atteinte à l'esprit du projet. A ce titre, si les résultats se révélaient éloignés des objectifs, les parties ajusteront les moyens afin de les réaliser. Toute partie pourra, si elle le juge nécessaire, demander la tenue d'une réunion de suivi tripartite.

Déclaration faite à Liège le en cinq exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

- Pour **ARCELOR S.A.:**

Guillermo Ulacia Arnaiz

Gilles Biau

- Pour la **FGTB:**

Francis GOMEZ

Jean-Luc RADER

- Pour la **CSC:**

Paul. LIAKOS

Jordan ATANASOV

- Pour le **SETCA**:

Egidio DI PANFILO

Henri HOUTVAST

- Pour la **CNE**:

Jean-Marie WOUTERS

Marc PAUL

Annexe 1 : Projets d'investissements

a. Froid et Revêtu

NB: sont exclus du chiffrage ci-dessous les investissements de pérennité (ponts, chemins de roulement,...), ceux relatifs à la sécurité, aux conditions de travail et aux dépenses courantes d'environnement qui relèvent de la gestion habituelle

	Faits	décidés	projets
- Augmentation de capacité Galva Auto (5.8)			
Augmentation capacité EUROGAL	1.7		
Adaptation GALVA 4		2.7	
Adaptation entrée galva 5		1.4	
- Développement Nouveaux Produits / Nouveaux Process (15)			
Participation dans proto-industriel sous vide		11,0	
Post recuit soudure pour les THR	0.8		
Mise hors poussière LP2		0.7	
ROM sur HP3	0.3		
ROM sur GALVA 7			2
- Compétitivité (28)			
Serrage hydraulique 5 cages		1.2	
Couplage DKP2 4 cages, élargissement DKP2			
Rénovation électrique DKP 2			+ /- 20
Parachèvement API phase 2		1.4	
RB API			2
- Mise à niveau technique des outils (17)			
Remplacement moteurs du 5 cages de TILLEUR		3.5	
Revamping automatismes GALVA 7		1.8	
Revamping LP3			5
Bac Etamage			2
Revamping électrique API			2
<u>b. Cokerie (14.3)</u>			
Nouveau guide coke		2.5	
Remise en état des portes et cadres		4.5	
Dépoussiérage CK2 CK3		7.3	
- Energie			(à déterminer)
c. Systèmes d'information			
- SAP			+/- 5 à 10 M€
- Gestion de production unique et connexion avec les fournisseurs			+/- 10 M€